

## **APPEL À PROJET :** **« À BÉTHUNE, FAITE(S) DE LA MUSIQUE »**

« *La musique, c'est partout pareil. Ça rassemble. Ça fait du bien. C'est un langage commun.* » (Jack Lang, ancien Ministre de la Culture).

Fête des musiciens amateurs et des amateurs de musique, la fête de la musique symbolise chaque année le développement des pratiques musicales.

Musiques actuelles, musiques du monde, musique classique, musique contemporaine, et concert jeune public : toutes les musiques sont les bienvenues. Alors, participez à l'appel à projet proposé par la Ville de Béthune.

### **1 – L'appel à projet "À Béthune, faites de la musique, c'est quoi ?"**

C'est un appel pour les associations (culturelles notamment) et les groupes musicaux fédérés en association qui auraient un projet d'action en lien avec la fête de la musique se déroulant le lundi 21 juin 2021. Ce projet vise à promouvoir les différents styles musicaux. Il peut être soutenu par la Ville.

### **2 - À qui s'adresse cet appel ?**

- Les associations (sont exclues les associations à but lucratif ainsi que les communes).
- Le porteur du projet doit être une association (loi 1901) déclarée en préfecture ou inscrite au tribunal d'instance.
- Le siège social de l'association doit être sur le territoire de la CA de Béthune Bruay.
- L'association doit être à jour de ses obligations (AG annuelle...).

### **3 - Quels projets sont éligibles ?**

Les projets doivent :

- Se dérouler sur le territoire de la ville de Béthune et respecter les règles sanitaires qui seront en vigueur le 21 juin.
- Se dérouler sur une place de la Ville **hors Grand Place** (Parvis de la Gare, Place Foch, Place Joffre, Place de la Communication...).
- Se dérouler dans les différents parcs de la Ville (Parc du Perroy, Parc Beuvry, Parc du Mont Sans-Pareil, Parc Catorive, Parc des Cheminots, Jardin Public...).
- Veiller SI POSSIBLE à l'émergence de nouveaux courants musicaux (Hip Hop, Electro, Metal...) par le biais d'artistes ou groupes locaux.
- Être gratuits et les manifestations doivent être accessibles au public.
- Avoir pour objet unique la fête de la musique et être sans but lucratif.
- S'inscrire dans une démarche éco responsable.
- Apparaître sur les supports de communication de la ville de Béthune.
- Mentionner dans leur communication la participation de la ville (présence du logo de la ville notamment).

### **4 - Comment participer ?**

Les associations intéressées sont invitées à transmettre leur projet avec les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de demande de subvention signée par le représentant légal et adressée à Monsieur le Maire de Béthune.
- 2) Une description détaillée du projet (*voir annexe*), une biographie du/des musicien(s), une fiche technique (besoin matériel sous réserve des disponibilités) en précisant leurs coordonnées (adresse, téléphone, e-mail).
- 3) Un budget prévisionnel équilibré du projet (*voir annexe*).

Les candidatures sont à transmettre au service Théâtres par mail à : [f.delsart@ville-bethune.fr](mailto:f.delsart@ville-bethune.fr) ou par voie postale (Mairie de Béthune, service Théâtres, à l'attention de François DELSART, 6 place du 4 septembre, 62407 BETHUNE Cedex) **AVANT le VENDREDI 7 MAI 2021 - 12H00.**

Les projets seront sélectionnés par un jury qui sera mis en place par la Ville de Béthune.  
Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité ne pourra être retenu.

### **5 - Calendrier prévisionnel :**

- 1) Vendredi 16 avril : Lancement de l'appel à projet.
- 2) Vendredi 7 mai midi : Fin de l'appel à projet.